

HONORAIRE RECOMMANDÉ POUR LES ARTISTES DE PERFORMANCE

PANCH – Performance Art
Network CH – s’engage
en faveur d’honoraires
adéquats pour les artistes
de performance.

Cette recommandation doit servir d’une part de base de négociation pour les artistes et d’autre part de valeur de référence pour les demandes de financement des institutions, galeries et festivals subventionnés.

Cela doit sensibiliser les différents acteurs du milieu artistique et les inciter à s’engager pour de meilleures conditions financières de l’art performance.

Les artistes sont invités et encouragés à thématiser la question des honoraires et des frais.

PANCH: honoraire recommandé pour les artistes de performance

Fr. 1’200.- pour une performance de 1 artiste

L’honoraire comprend la création (conception et développement) ainsi que l’exécution (adaptation à l’espace, préparation et représentation).

Les frais supplémentaires suivants ne sont pas compris:

- documentation
- honoraire collaboratrice ou collaborateur
- matériel
- location de matériel technique
- nourriture et boissons
- voyage et transport
- logement

Pour les collectifs d’artistes ainsi que pour les performances ayant recours à des interprètes ou des figurants, l’honoraire doit être adapté de manière pondérée.

Les espaces indépendants qui ne bénéficient pas de subventions financières conséquentes, s’efforcent dans la mesure de leurs moyens, de proposer un honoraire adéquat aux artistes.

Cette recommandation de PANCH est disponible sur son site internet.

www.panch.li
contact@panch.li

PANCH janvier 2018